Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

(*Extrait de la Revue* LA BELGIQUE.)

HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION BELGE DE 1830,

Par CARLO GEMELLI.

Traduite de l'italien, par P. ROYER (1).

I

Au point de vue des intérêts purement matériels, la réunion de la Belgique et de la Hollande sous le sceptre de la maison d'Orange était une combinaison des plus heureuse. Les Belges et les Hollandais, soumis à des destinées communes après une séparation de plus de deux siècles, formaient un ensemble d'autant plus remarquable que chaque peuple apportait à la communauté les forces productives qui manquaient à l'autre. Les Hollandais possédaient une marine nombreuse, des colonies pleines d'avenir, un pavillon connu sur toutes les plages, des relations commerciales établies depuis des siècles et tout un peuple de matelots. Les Belges avaient des terres fertiles, une agriculture avancée, une multitude d'agents naturels faciles à approprier, des richesses minérales inépuisables, et de plus une rare aptitude pour tous les travaux des diverses branches de l'industrie manufacturière.

La combinaison n'était pas moins heureuse au point de vue des intérêts généraux de l'Europe. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, les vainqueurs de Napoléon Ier, éclairés par une longue et douloureuse expérience, avaient voulu établir, au nord de la France, un royaume assez puissant pour arrêter, au moins momentané-

(1) Bruxelles, Claassen, 1860, in-8o.

Digitized by Google

ment, les armées qui seraient tentées d'ajouter un nouvel épisode à l'épopée impériale. Ce but, dont les événements des dix dernières années ont fait de plus en plus ressortir la sagesse, se trouvait complétement atteint. Une formidable ligne de forteresses, s'étendant de Luxembourg jusqu'à Nieuport, était plus que suffisante pour résister au premier choc et fournir au gouvernement le moyen d'attendre les secours de l'Europe; et quand même cette barrière eût été impuissante, les fleuves de la Hollande et ses places fortes faciles à couvrir par des inondations auraient fourni au Roi, aux Chambres, à l'administration centrale, au drapeau, à tout ce qui fait la force vive du pays, un asile assuré jusqu'à l'arrivée des soldats de la Confédération germanique.

Malheureusement, dès l'instant où l'on écartait les intérêts de la paix générale et les intérêts exclusivement matériels des deux peuples, la formation du nouveau royaume rencontrait de nombreux obstacles, qui ne pouvaient être surmontés qu'à l'aide d'une politique à la fois forte et prudente, conciliante et ferme. Ce n'était qu'à cette condition que les vœux de l'Europe, manifestés par ses souverains et par ses diplomates, étaient susceptibles d'être réalisés.

Un premier embarras résultait de l'organisation des États-Généraux du royaume.

Aux termes des *huit articles de Londres* (21 juillet 1814), l'union devait être intime et complète, de telle façon que les deux pays ne formassent plus qu'un seul État. La Constitution déjà établie en Hollande, *modifiée d'un commun accord d'après les nouvelles circonstances*, devait donner aux Belges une part convenable dans les États-Généraux, siégeant alternativement dans une ville hollandaise et dans une ville de la Belgique.

Ici Guillaume Ier commit une faute grave. Au lieu de se conformer aux intentions généreuses et sages des puissances alliées, il soumit au vote des notables un projet de Constitution qui ne pouvait avoir d'autre résultat que de rendre à jamais impossible cette union intime et complète, si solennellement recommandée par la diplomatie européenne.

Dans la Chambre élective, composée de cent dix membres, cinquante-cinq représentants furent accordés aux provinces belges et cinquante-cinq aux provinces hollandaises. Les deux millions de Hollandais obtinrent une représentation égale à celle des quatre millions de Belges! Il fallait être complétement dépourvu de tact

Digitized by Google

politique, pour ne pas savoir que cette répartition, injuste et blessante à l'égard des deux tiers des habitants, devait inévitablement amener une lutte entre les provinces septentrionales et les provinces méridionales du nouveau royaume. Accorder à un Hollandais la valeur de deux Belges ; faire des députés les représentants des deux grandes divisions territoriales du pays, au lieu d'en faire les délégués d'un seul peuple, c'était placer au sommet de l'édifice constitutionnel des germes de discorde qui, pénétrant rapidement dans les masses, ne pouvaient manquer de devenir à sa base des germes de dissolution. Il est vrai que la position du roi était on ne peut plus difficile, on ne peut plus délicate. Depuis 1813, la nation hollandaise avait secoué le joug de la France ; elle avait rappelé Guillaume de l'exil, pour le mettre à sa tête ; elle avait repris son rang parmi les peuples indépendants ; tandis que la Belgique, conquise sur les armées de Napoléon Ier, devait, aux termes du traité de Paris (30 mai 1814), *servir d'accroissement de territoire* à son ancienne rivale. Fallait-il subordonner sa nationalité, son culte, ses intérêts, ses affections, tout son avenir, aux exigences d'une majorité composée de mandataires d'un peuple conquis, professant une autre religion, parlant une autre langue et dont les intérêts, quoique identiques dans leur ensemble, pouvaient être très-différents dans une foule de circonstances particulières? Fallait-il confier les destinées de la Hollande aux représentants de cette Belgique dont elle avait si longtemps humilié l'orgueil, fermé le fleuve et détruit le commerce? Assurément la difficulté était grande, surtout pour un roi tel que Guillaume Ier, Hollandais par sa naissance, par son éducation, par ses idées, par toutes les traditions glorieuses de sa famille, et qui devait aux élans spontanés de ses compatriotes l'un des plus beaux trônes de l'Europe. Mais il n'en est pas moins vrai que, si l'on voulait établir le royaume des Pays-Bas sur une base inébranlable, si l'on tendait sincèrement à cette fusion intime et complète recommandée par les puissances alliées, il fallait oublier le passé, se préoccuper de l'avenir et absorber les différences d'origine et de race dans l'unité d'une nationalité nouvelle. Guillaume Ier n'eut pas le courage de se placer à cette hauteur. Oubliant que les pouvoirs qui lui étaient conférés par la *Loi Fondamentale* suffisaient pour fournir au souverain le moyen de sauvegarder au besoin tous les intérêts légitimes des Hollandais, il n'accorda que cinquante-cinq représentants à la Belgique ; et ainsi, dès le premier jour, la magnifique concep-

Digitized by Google

tion de la diplomatie européenne se trouvait atteinte d'un vice irrémédiable.

Au lieu d'un seul peuple composé de six millions de Néerlandais, il y eut deux peuples placés côte à côte sous le sceptre de la maison d'Orange : l'un de quatre millions de Belges, l'autre de deux millions de Hollandais. Qu'on y ajoute la différence de culte et de langue, la rivalité des deux capitales, l'orgueil national des Hollandais, la répugnance des Belges à se charger du poids écrasant de la dette néerlandaise, et l'on sera convaincu que déjà, par cette seule et première erreur, l'existence du nouvel État pouvait inspirer des craintes sérieuses.

Avec un prince sage, tolérant, modéré, connaissant la situation réelle de l'Europe, la crise eût été, sinon évitée, du moins considérablement retardée dans son explosion. Avec le caractère tenace et les vues étroites du premier roi des Pays-Bas, elle devait se manifester dès les premières années de son règne.

Animé d'intentions loyales et pures, Guillaume voulait sincèrement le bonheur de ses sujets; mais, comme tous les hommes dont l'intelligence est dépourvue d'élévation et d'ampleur, il s'attachait avec opiniâtreté à ses propres idées, et ne supportait ni contradiction ni résistance. Ce défaut était d'autant plus fâcheux que la tendance naturelle de son esprit le portait à se mêler sans cesse d'une foule de questions secondaires et de détails qui doivent être abandonnés aux ministres. Étranger aux idées de son siècle, entouré de conseillers habitués à se plier à toutes ses vues et à subir toutes ses exigences, il ne voyait que des mouvements factieux dans les obstacles que ses actes rencontraient dans les provinces méridionales; et comme son influence personnelle se manifestait dans toutes les sphères de l'administration, il trouvait à chaque pas de nouveaux sujets de mécontentement, qui ne faisaient que le raffermir dans ses desseins. Roi constitutionnel et chef d'un peuple libre, il avait toutes les prétentions, toutes les jalousies, tous les préjugés d'un roi absolu. Quand des milliers de pétitionnaires réclamaient la responsabilité ministérielle, comme une conséquence directe de l'inviolabilité royale, il répondait avec dédain : « Pourquoi mettre en cause les ministres? Que sont-ils? Rien. Je puis bien, si je le juge à propos, gouverner sans ministres ou charger de leurs fonctions quiconque me plaît, fût-ce même un de mes palefreniers, attendu que je suis le seul homme qui agisse et réponde des actes du gouvernement. » Tout appel à l'opinion

Digitized by Google

publique provoquait chez lui un accès de colère ou un sourire de pitié. « Qu'est-ce que l'opinion publique? disait-il. Chacun a la sienne et en change selon les intérêts du moment. » Il mettait son honneur et sa dignité à ne pas accueillir les plaintes de la majorité de ses sujets, parce que toutes les réclamations, même les plus respectueuses et les plus légitimes, étaient à ses yeux des atteintes aux droits de sa couronne. Un homme qui, pendant vingt-cinq années, a vécu dans l'intimité de Guillaume, a dépeint son caractère inflexible dans une seule phrase : « Impossible de le faire revenir sur rien et de déplacer une idée dans cette tête de fer (1). »

Ces sentiments et cette attitude devaient produire leurs conséquences naturelles. La division en Belges et en Hollandais une fois introduite dans la Constitution, dans les Chambres et dans les débats journaliers de la presse, Guillaume se mit à la tête de ses premiers sujets. Il se montra Hollandais dans la collation des emplois publics, dans la répartition des grades militaires, dans l'établissement des impôts, dans le choix de la langue officielle, et jusque dans la désignation du siége des grandes institutions nationales; bref, il se fit partout et en toute occasion l'homme des intérêts et des passions d'une minorité de Hollandais, au détriment des droits et des susceptibilités légitimes d'une majorité de Belges.

Ce déplorable système se manifesta jusque dans la sphère élevée des intérêts religieux. De même que Guillaume s'était fait le chef de deux millions de Hollandais coalisés contre quatre millions de Belges, il se fit l'instrument d'un million et demi de Calvinistes placés en face de quatre millions et demi de catholiques. Il persécuta les membres du clergé qui revendiquaient les droits de l'Église; il défendit aux associations religieuses, vouées à l'instruction, de recevoir au nombre de leurs membres tout candidat non pourvu d'un diplôme de capacité, délivré par un jury nommé par les agents du pouvoir; il expulsa du royaume les Frères de la Doctrine chrétienne; il supprima les athénées, les colléges et les écoles latines établis sous le patronage des évêques; et enfin, pour couronner l'œuvre, il ressuscita, sous le nom de *Collége philosophique*, ce Séminaire-Général de 1787 qui avait amené la révolution brabançonne et la déchéance de Joseph II. C'était du délire!

Guillaume avait espéré que le gouvernement, en dirigeant ses

(1) *Souvenirs biographiques du Comte Van der Duyn de Maasdam*, p. 252.

Digitized by Google

coups contre le clergé belge, se serait procuré l'appui des libéraux des provinces méridionales ; mais cet espoir fut promptement déçu. Les catholiques acceptèrent les libertés constitutionnelles chères aux libéraux, et ceux-ci se constituèrent les défenseurs des libertés religieuses revendiquées par leurs compatriotes. L'*union* se conclut aux applaudissements de la nation, et bientôt le trône, entouré de deux millions de Hollandais, se vit en présence des réclamations énergiques, constantes et unanimes de quatre millions de Belges.

Il était désormais certain que l'existence du royaume des Pays-Bas pourrait être mise en question, le jour même où la crise révolutionnaire, qui se préparait visiblement en France, obtiendrait pour dénouement la chute du trône de Charles X. La révolution de Juillet amena la révolution de Septembre. Les troupes hollandaises furent ignominieusement chassées de la Belgique, et Guillaume, avant de mourir, eut la douleur de devoir placer sa signature au bas d'un traité proclamant l'indépendance de ces provinces dont il avait, pendant quinze années, dédaigné les vœux et bravé les réclamations unanimes.

II

Créé en 1815, le royaume des Pays-Bas, cette *formidable tête de pont de l'Europe du côté de la France* (1), disparut en 1830. Quinze années avaient suffi pour anéantir l'une des plus magnifiques conceptions de la diplomatie moderne.

Sur qui doit peser la responsabilité de ce désastre ? A qui l'histoire imputera-t-elle la dissolution d'un royaume qui renfermerait aujourd'hui, sans compter ses florissantes colonies, huit millions d'habitants ?

Aucun des chefs de l'opposition catholique ne voulait la dissolution du royaume : ils demandaient l'exécution franche et entière de la *Loi Fondamentale*, qu'ils avaient d'abord repoussée comme attentatoire aux droits traditionnels de l'Église ; ils revendiquaient la liberté de la chaire et la liberté de l'enseignement ; ils réclamaient le droit de communiquer librement avec le Saint-Siége ; ils luttaient contre l'esprit calviniste qu'ils rencontraient dans toutes les sphères accessibles à l'influence officielle.

(1) Expression de M. Thiers.

Digitized by Google

Les idées révolutionnaires n'étaient pas moins étrangères aux chefs du camp libéral. Ceux-ci exigeaient le redressement des griefs de la nation : ils luttaient pour obtenir la liberté de la presse, l'égalité dans la répartition des emplois publics, l'usage facultatif de la langue française, un système équitable d'impôts, l'inamovibilité de la magistrature, l'institution du jury et toutes les garanties constitutionnelles que requiert la liberté individuelle. Quelques-uns allaient jusqu'à désirer une séparation administrative entre les provinces septentrionales et les provinces méridionales ; mais aucun d'eux ne songeait ni à la dissolution du royaume, ni à la déchéance de la famille royale.

Dans un de ses derniers écrits, M. de Potter, le chef avoué de l'opposition, l'âme et le guide de toutes les résistances, a dit : « La question d'une séparation entre les provinces du nord et celles du midi ne se présenta jamais à mon esprit comme devant entraîner le morcellement du royaume des Pays-Bas. Je ne l'entendais que comme une séparation purement parlementaire et administrative, qui aurait réuni les deux grandes divisions de l'État par un lien fédéral sous une seule et unique direction politique. Il n'y avait à mes yeux point d'autre moyen de rendre la liberté aux provinces belges, plus peuplées que celles de la Hollande, et qu'une représentation seulement *égale* avait permis jusqu'alors d'opprimer.. Si, en 1829, j'avais pu, n'importe par quelle voie, acquérir la certitude que mes efforts pour tenir haut et ferme le drapeau du redressement des griefs auraient abouti au partage du royaume, je me serais cru le devoir, le devoir impérieux d'ajourner pour ma part toute opposition au gouvernement, comme si l'ennemi eût été aux portes (1). » Ces paroles loyales et sincères, qui rendent avec exactitude les sentiments des hommes les plus influents de l'opposition libérale, trouvent leur confirmation dans les actes les plus importants de la vie du célèbre tribun. A la fin de 1828, il écrivait à Mgr Van Bommel, évêque nommé de Liége : « Nous savons, Monseigneur, qu'honoré de la confiance du roi, vous ne négligerez aucun des moyens en votre pouvoir pour empêcher que des méchants calomnient plus longtemps auprès de lui les vrais amis de la liberté, de la patrie et de ses institutions, qui

(1) Lettre de M. de Potter à M. Huybrecht (*Revue trimestrielle*, t. XVI, p. 135 et 137). On trouve à ce sujet des renseignements détaillés dans le dernier écrit de M. L. Jottrand, *Louis de Potter* (Brux., Decq, 1860), qui a paru dans la *Revue trimestrielle* de juillet.

Digitized by Google

sont, par cela même, les vrais amis de l'auguste chef de l'État (1).» Le 2 août 1830, condamné au bannissement et foulant déjà la terre de l'exil, il écrivait au roi même : « Sire, sauvez la Belgique, il en est temps encore. Mais hâtez-vous de la sauver : car il pourrait bientôt n'en être plus temps. La Belgique voudrait vous devoir son indépendance; mais cette indépendance, vous ne pouvez la lui conserver qu'en la rendant libre et heureuse, qu'en réparant la longue série d'injustices sous lesquelles votre ministère, aussi impopulaire que celui que les Français viennent de renverser et de chasser avec toute une dynastie de rois, a accablé la moitié de votre royaume (2) ! » Tel était son langage lorsque le trône de Charles X avait disparu dans la tempête et que les tendances démocratiques de la révolution de Juillet autorisaient les espérances les plus audacieuses !

Chose étrange et presque incroyable ! La révolution de Paris et l'expulsion de la branche aînée des Bourbons ne provoqua que des sarcasmes et de fades plaisanteries à la cour de la Haye. Dans les malheurs de Charles X on ne voyait qu'une humiliation infligée aux tendances et aux prétentions de l'Église catholique ! « Le roi de France, disait-on, n'était qu'un jésuite couronné; il a mérité son sort (3) ! » On ne comprit la gravité de l'événement que lorsque, dans le cours du mois suivant, des émeutes éclatèrent à Bruxelles, à Liége, à Anvers et ailleurs. Cependant, il importe de le remarquer, même alors les Belges les plus exaltés se seraient contentés d'une simple séparation administrative. L'adresse de la bourgeoisie de Bruxelles, datée du 28 août et portée à La Haye par une députation des notables, renfermait la phrase suivante : « Sire, les soussignés, *vos respectueux et fidèles sujets*,... ont calmé l'effervescence la plus menaçante et fait cesser de graves désordres... Ils vous supplient, sire, par tous les sentiments généreux qui animent le cœur de Votre Majesté, d'écouter leur voix et de mettre ainsi un terme à leurs justes doléances. » Le 3 septembre, plusieurs membres des États-Généraux, qui avaient entamé une négociation avec le prince d'Orange, adressèrent aux habitants de la capitale une proclamation dans laquelle on lisait : « Nous avons représenté à Son Altesse Royale qu'au milieu de l'entraînement

(1) L. Jottrand, *Louis de Potter*, p. 52.
(2) *Souvenirs personnels*, par de Potter, t. I, p. 101 (2e éd.).
(3) De Gerlache, *Histoire des Pays-Bas*, t. I, p. 246.

Digitized by Google

des esprits, *la dynastie de Nassau n'a pas cessé un instant d'être le vœu unanime des Belges* (1). »

Que fit le roi Guillaume? Au lieu de convoquer immédiatement les États-Généraux et de soumettre à leurs délibérations les vœux énergiquement manifestés par toutes les provinces méridionales, il perdit tout le mois d'août à réunir une armée destinée à comprimer le mouvement national par la force. Après avoir attaqué et mitraillé Bruxelles, cette armée fut honteusement expulsée du sol belge; puis les États-Généraux, enfin réunis depuis le 13 septembre, votèrent la séparation du nord et du midi du royaume. Malheureusement le sang avait coulé, le peuple connaissait sa force, les malheurs de la capitale criaient vengeance, et le roi des Pays-Bas entendit en 1830 la phrase laconique que Louis-Philippe devait entendre en 1848 : « Il est trop tard! »

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails, parce que les historiens qui écrivent en dehors de nos frontières ne présentent pas toujours les faits sous leur véritable jour. On en trouve une preuve nouvelle dans le volume sur lequel nous allons appeler l'attention des lecteurs de *la Belgique*.

III

M. Carlo Gemelli consacre le premier chapitre de son livre à l'appréciation des causes qui amenèrent la révolution de Septembre et la ruine du royaume des Pays-Bas. A côté de quelques pages qui exposent très-bien les tendances de l'opposition parlementaire et la nature des luttes amenées par les attaques courageuses de la presse, nous y avons remarqué plus d'une erreur grave, plus d'une affirmation propre à égarer l'opinion des hommes qui ne possèdent pas une connaissance personnelle des événements de 1830.

La grandeur de la conception politique réalisée par les traités de 1815 a complétement échappé au publiciste italien. A ses yeux, la réunion de la Belgique et de la Hollande était « une étrange idée inspirée par la haine et la crainte de la France, un dangereux présent de la Sainte-Alliance, une faute impardonnable du Congrès de Vienne, une vaine et folle prétention des despotes, une annexion injuste et qui ne pouvait produire que de mauvais

(1) De Gerlache, *ibid.*, p. 261.

Digitized by Google

effets, etc. » On avouera qu'il serait difficile de dénaturer plus complétement les vues et le but de la diplomatie européenne. Si le Congrès de Vienne n'avait commis d'autre erreur, d'autre injustice que l'érection du royaume des Pays-Bas, tous ses membres pourraient avec une confiance entière attendre le jugement définitif de l'histoire. Le « dangereux présent de la Sainte-Alliance » était un boulevard destiné à protéger l'indépendance des peuples de l'Europe centrale. La « prétention des despotes », au lieu d'être « vaine et folle », était sage, large, glorieuse et à la hauteur de la science politique. Si les souverains coalisés, au lieu de décerner la couronne à Guillaume Ier, avaient placé sur le trône un prince tel que Guillaume II ou Léopold Ier, le royaume des Pays-Bas serait encore debout, et ni la Belgique ni la Hollande n'auraient à redouter les convoitises ambitieuses de leurs voisins !

Nous n'avons pas été moins surpris d'entendre affirmer que la noblesse belge s'était séparée de Guillaume Ier parce qu'elle n'avait pas obtenu une part suffisante dans la répartition des fonctions publiques. Le fait est que, dès le premier jour, la noblesse des provinces méridionales, loin de briguer les charges de la cour, prit une attitude de réserve et de méfiance que les événements postérieurs vinrent bientôt justifier. Pendant quinze années, elle unit ses efforts patriotiques à ceux de toutes les classes de la nation. Si elle avait voulu se séparer de ses compatriotes et se contenter d'une large part dans les faveurs officielles, Guillaume aurait accueilli ses avances avec empressement (1).

M. Gemelli commet une erreur plus grave encore lorsqu'il affirme que la révolution de Juillet trouva les Belges dans les dispositions les plus favorables pour s'insurger contre un gouvernement qu'ils détestaient. Les faits que nous avons rappelés suffisent pour réfuter cette affirmation. Si la révolution de Paris fut suivie de la révolution de Septembre, il n'en est pas moins vrai que la cause réelle de la catastrophe doit être cherchée, non dans les passions révolutionnaires des Belges, mais uniquement dans l'inconcevable aveuglement du roi Guillaume pendant les deux mois qui séparent les deux événements.

L'auteur est plus véridique et plus juste quand il s'occupe de la

(1) Pour savoir à quoi s'en tenir sur les avances faites par Guillaume à la noblesse belge, on n'a qu'à lire les *Mémoires du comte de Mérode-Westerloo*.

Digitized by Google

résistance énergique que les catholiques opposèrent aux actes et aux tendances du gouvernement de La Haye :

« Tout en vantant et en proclamant la tolérance, dit-il, Guillaume n'accordait pas dans son Statut une égale garantie pour tous les cultes, pour la liberté de l'enseignement et la liberté de la presse. Il voulait que les prêtres fussent tolérants et pratiquassent la charité évangélique, mais il refusait de se dépouiller de la puissance spirituelle et papale dont il s'était investi pour les matières religieuses. Il répondait durement et fièrement aux plaintes des évêques, ne cachait pas sa haine contre le parti catholique et prétendait être le maître de la religion, de l'enseignement, de la liberté et de tous les autres biens chers à tout peuple civilisé. La tolérance, il est vrai, était une condition nécessaire à l'agrégation des deux peuples, mais le gouvernement ne pouvait pas la proclamer d'un côté et la méconnaître de l'autre. Il était donc de son devoir de ne pas faire dégénérer cette tolérance en indifférence ou en persécution ; de respecter la religion des sujets catholiques ou protestants, de la faire tourner au profit de l'État ou de la couronne. »

Plus loin, M. Gemelli ajoute :

« Guillaume voyait que le plus grand obstacle à ses desseins était le fervent attachement de ses nouveaux sujets à l'Église romaine et aux doctrines catholiques. Il savait que le Statut avait été repoussé surtout par l'influence du clergé, et n'ignorait pas que les longues luttes qui avaient surgi entre lui et les évêques étaient vivement soutenues par le parti catholique, qui détestait le calvinisme et son gouvernement. Il jugeait donc qu'il était temps de briser le lien qui tenait les Belges enchaînés au chef de l'Église catholique, qui, selon lui, était un prince étranger. »

L'impartialité de l'auteur italien serait complète si, quelques lignes plus bas, il n'avait pas commis l'inconséquence d'ajouter que « l'idée de Guillaume n'était pas tout-à-fait condamnable (1) ! »

Les chapitres II à VII renferment le récit des événements accomplis depuis les troubles du 24 août 1830 jusqu'à l'inauguration du roi Léopold, le 21 juillet 1831. Ici encore, nous avons remarqué plus d'une lacune, plus d'une erreur, et parfois aussi un certain ton déclamatoire qui n'obtiendra que peu de succès en Belgique. M. Gendebien aura quelque peine à se reconnaître dans le portrait suivant :

« *Il croyait que la foi révolutionnaire est la seule religion de notre siècle,*

(1) Page 47.

Digitized by Google

que ses disciples doivent être des apôtres, que la force réside dans l'union, que le sacrifice et le martyre sont un devoir pour les citoyens dans l'intérêt général. »

Et que dire de cette exaltation chaleureuse de la vertu révolutionnaire... du sang ?

« Les peuples s'émancipent avec le sang, et la vraie liberté, celle qu'on lègue à ses enfants et à sa postérité la plus reculée, ne s'acquiert pas avec la *modération doctrinaire*, ni avec les concessions incertaines qu'on attend des princes et des gouvernements ! »

On peut ajouter que cette partie de l'ouvrage ne dénote pas la connaissance des documents diplomatiques qui attendent encore leur publication. Si M. Gemelli avait eu accès aux archives nationales, il n'aurait pas gardé un silence absolu à l'égard d'une combinaison très-ingénieuse, destinée à placer le roi de Saxe sur le trône constitutionnel des Belges. Un membre influent du ministère du Régent voulait engager le roi de Saxe à céder sa couronne à la Prusse, en échange des provinces rhénanes ; celles-ci eussent été réunies à la Belgique, et l'Europe aurait ainsi rétabli, sans guerre, sans sacrifices et avec un peuple exclusivement catholique, le boulevard nivelé par la révolution de Septembre. Un négociateur fut même envoyé à Dresde, où il reçut pour toute réponse l'ordre d'évacuer le pays dans les vingt-quatre heures.

Le chapitre VIII traite des négociations diplomatiques, de la campagne de 1831, du siége d'Anvers par l'armée française, des *dix-huit articles*, des *vingt-quatre articles*, et finalement de la convention de Zonhoven. Ici, nous le disons à regret, tout est manifestement insuffisant. La question luxembourgeoise et celle relative aux enclaves hollandaises du Limbourg sont mal résolues. L'important débat qui a surgi à l'occasion de la violation de la suspension d'armes par l'armée hollandaise est à peine indiqué. Les célèbres traités des *dix-huit articles* et des *vingt-quatre articles*, c'est-à-dire les actes diplomatiques qui reconnurent la nationalité belge, n'ont pas été étudiés avec l'attention requise. Il n'est pas possible qu'un lecteur qui se bornerait à lire le livre de M. Gemelli se forme une idée exacte de l'importance des négociations qui passionnèrent si longtemps et si vivement le Congrès et les Chambres. Quant au siége d'Anvers, l'auteur se sert d'une comparaison pour le moins étrange :

Digitized by Google

« La scène qui se passe sur les rives de l'Escaut peut être assimilée à ces pompes sanglantes dont on ne trouve des exemples que sur les bords du Tibre, où les corps meurtris des captifs Gaulois étaient immolés sans pitié pour assouvir la soif des maîtres du monde. Mais si les gladiateurs de la Gaule tombaient sur l'arène romaine avec l'unique certitude de la mort, les Hollandais tombaient avec la certitude de la gloire et de l'admiration du monde. »

Le ton déclamatoire que nous avons déjà signalé se retrouve dans la Conclusion placée à la fin de l'ouvrage. On y rencontre notamment une longue tirade en l'honneur de toutes les révolutions passées, présentes et futures. « D'ordinaire, et peut-être à tort, dit M. Gemelli, on redoute et on maudit les révolutions, comme les maux les plus terribles. Mais ces maux sont l'origine de la vie des peuples, laquelle commence avec la liberté et *ne s'acquiert que par le seul moyen des révolutions.* » Si telle est l'opinion de tous les compatriotes de l'auteur, si tous les partis italiens pensent que les révolutions sont le seul moyen de conserver *la vie des peuples*, la Péninsule ne trouvera que des ruines et du sang au bout de la carrière où elle se précipite aujourd'hui avec une ardeur fiévreuse! Comme chaque parti comprend la vie des peuples à sa manière, il en résulte naturellement que, si les révolutions sont le seul moyen de mettre la vie nationale en harmonie avec les besoins de la liberté, elles doivent être permanentes dans les États constitutionnels!! Telle est la dernière conséquence d'une théorie dont M. Gemelli, nous en sommes persuadé, n'a pas compris la portée réelle. Il est vrai que ces exagérations et ces déclamations ne se rencontrent que rarement dans son ouvrage. Le ton général du livre est calme et digne, surtout lorsque l'auteur s'occupe du clergé catholique. Nous en trouvons un nouvel exemple dans les lignes suivantes, consacrées à la liberté d'enseignement issue de la révolution.

« La révolution, en proclamant la liberté de l'enseignement, laissa pleine liberté aux trois nouveaux éléments issus du nouvel ordre de choses, c'est-à-dire, la commune, la province et le clergé. Ce régime, fondé sur le principe que le droit d'enseigner est un droit commun, développa et consolida toute la puissance et l'indépendance des institutions communales et provinciales de la Belgique. Le clergé aussi, qui avait pris une si grande part dans le mouvement politique du pays, se montra complétement digne de la liberté reconquise; il contribua considérablement à la propagation des saines doctrines, au progrès moral et intellectuel du peuple belge. De cette manière, l'instruc-

Digitized by Google

tion élémentaire se basa sur le principe proclamé par la révolution. Les écoles s'ouvrirent en grand nombre, le clergé favorisa ces établissements, les provinces et les communes les favorisèrent et leur vinrent en aide. »

Le même esprit d'impartialité se révèle dans le passage suivant, où l'on trouve, à côté de quelques erreurs, des aveux précieux à recueillir sous la plume d'un homme qui ne dissimule pas ses sympathies pour les idées révolutionnaires :

« Nous avons déjà dit qu'avant les événements de 1830, le parti libéral et le parti catholique s'étaient alliés, et que leur union amena le triomphe de la révolution, qui fit naître de nouveaux partis, les uns favorables à la France ou à la maison d'Orange, les autres demandant l'indépendance nationale. Après la victoire et la consolidation du gouvernement, ces partis s'allièrent de nouveau en reprenant leurs anciens noms et leur ancienne division en parti catholique et en parti libéral. Ces deux partis restèrent unis, ou pour mieux dire, ils agirent de commun accord jusqu'à ce que l'indépendance du pays fut définitivement assurée, et que toute discussion avec la Hollande fut résolue. La paix ayant été conclue décidément le 19 avril 1839, cette alliance se rompit de nouveau, une scission se fit plus ardente entre les catholiques et les libéraux, et donna origine à une lutte de prééminence dans les questions d'ordre intérieur, et d'ambition pour posséder et conserver le pouvoir. Mais il faut ajouter que les uns et les autres restèrent fermes et unis dans les questions de politique intérieure pour maintenir inviolable l'émancipation de la Belgique. C'est là un mérite et une gloire incontestables pour le clergé belge, qui, s'il voulut dominer le pays, comprit aussi les devoirs et la dignité du citoyen.

» Le parti catholique belge embrassa les idées de progrès et de liberté pour ne pas perdre sa suprématie ; il combattit les tendances républicaines et l'annexion à la France, en les proclamant antinationales et anticatholiques, afin de conserver son pouvoir sans opposition, sans danger et sans difficulté de la part du gouvernement. Libre et uni, le clergé belge devint ainsi un corps qui à côté de ses devoirs a ses droits ; à côté de l'obéissance, a ses garanties, lesquelles lui permettent de développer sans empêchement les doctrines nécessaires au maintien et à la propagation de son influence et de son empire sur le peuple. La révolution achevée, le clergé se montra en effet le plus ferme soutien du trône et du gouvernement. Défenseur du roi protestant d'une nation catholique, il a donné un exemple évident de sa profonde connaissance des affaires de ce monde et de la manière dont il saurait les diriger. Les prêtres comprirent qu'ils seraient plus puissants sous un roi protestant que sous un prince catholique, qui aurait facilement suspecté leur immense autorité. Toutefois, il est juste de le dire, le clergé belge, quoique très-influent sur le peuple, sur le gouvernement et sur la cour, n'a jamais

Digitized by Google

lésé les libertés conquises par son pays, mais au contraire il a secondé avec désintéressement et habileté le maintien et le développement de ces libertés. Cette conduite est le résultat de la situation réciproque des partis. »

Pourquoi faut-il que, dans une autre partie de son livre, M. Gemelli, commettant une nouvelle inconséquence, accuse le clergé de chercher dans l'enseignement un accessoire de la confession, afin qu'il puisse « dominer à son aise »? Pourquoi surtout fait-il à la liberté d'enseignement, telle qu'elle existe en Belgique, l'étrange reproche d'être contraire à... l'égalité!

L'*Histoire de la Révolution belge* se distingue par un mérite littéraire incontestable; mais, à notre avis, elle ne suffit pas pour donner aux Belges, et à plus forte raison aux étrangers, des notions exactes et complètes sur la régénération politique du pays. Quant à la traduction de M. Royer, elle mérite des éloges sous le triple rapport de la clarté, de la concision et de l'élégance.

J.-J. THONISSEN.
Professeur à l'Université de Louvain.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

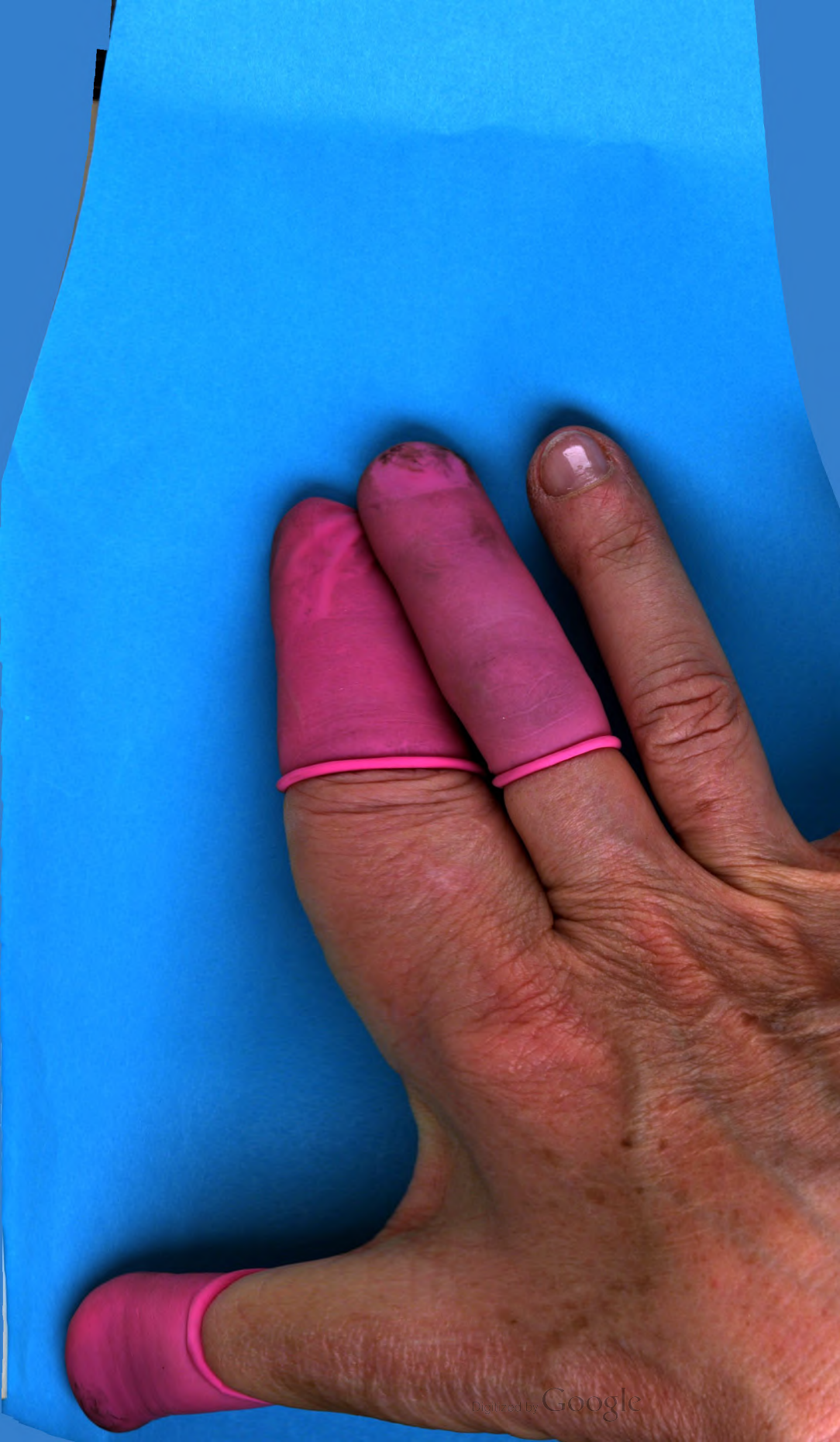

Digitized by Google

Digitized by Google

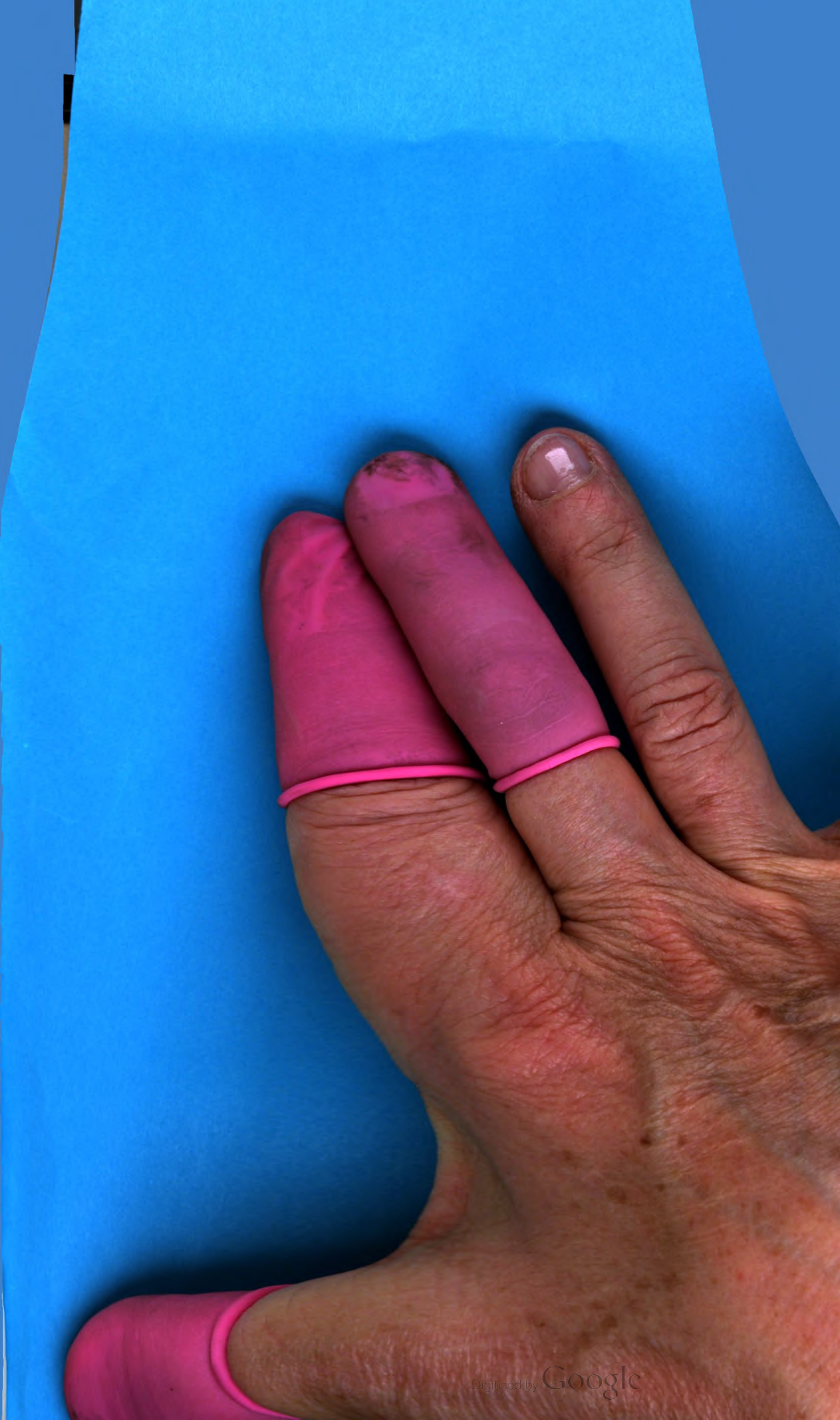

Digitized by Google

Digitized by Google